

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 12 mai 2017

2^{ème} Commission
N° CP-2017-5-2-4

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

DEAA – service attractivité des territoires

NEUREX
PROJET INTERREG NEUROCAMPUS TRINATIONAL
AVENANT N°2

Résumé : Dans le cadre de la convention de partenariat 2015/2018 du 8 juin 2015, signée entre le Département du Haut-Rhin et NEUREX, il est proposé :

- d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 9 000 euros à NEUREX pour la poursuite du projet INTERREG "NeuroCampus Trinational" au titre de 2017,
- d'approuver l'avenant n°2 à la convention de partenariat et de financement du 8 juin 2015 et d'autoriser le Président à le signer.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Economie en date du 24 mars 2017.

NEUREX est le réseau scientifique trinational en neurosciences du Rhin Supérieur. Cette structure transfrontalière réunit plus de 1 200 chercheurs travaillant dans plus de 100 laboratoires de recherches expérimentales et cliniques.

Plus concrètement, dans le Haut-Rhin, NEUREX a permis le rapprochement sur des thématiques communes et complémentaires des équipes de l'hôpital psychiatrique de Rouffach avec des laboratoires strasbourgeois et bâlois, ainsi qu'une coopération avec le département de neurologie des Hôpitaux Civils de Colmar.

L'ambition est de faire de ce pôle transfrontalier des neurosciences un pôle mondial dans la discipline. Dans le cadre des programmes INTERREG, cette politique a reçu le soutien de l'Europe, des instances scientifiques, des universités et des collectivités territoriales des trois pays concernés pour le projet « Tri-Neuron » réalisé durant les années 2012 à 2015.

Ces soutiens ont été renouvelés pour la réalisation du projet INTERREG « NeuroCampus Trinational » pour les années 2015 à 2018 et dont l'objectif est de faire évoluer NEUREX vers une plus grande coordination entre connaissance, innovation et développement industriel.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la dynamique « Eurocampus » (rapprochement en cours des universités de Freiburg, de Basel, de Strasbourg et de Mulhouse). Il s'inscrit également dans la stratégie 2020 de la Région Métropolitaine Trinationale.

La Commission Permanente du 24 avril 2015 a validé la convention de partenariat 2015/2018 signée le 8 juin 2015 avec NEUREX pour la réalisation du projet « NeuroCampus Trinational » et a accordé une subvention de 5 000 € au titre de 2016.

Dans la délibération n° CP-2015-4-2-9 du 24 avril 2015, il a été précisé que les participations du Département au titre des années 2016, 2017 et 2018 seront soumises au vote chaque année et feront l'objet d'avenants de financement annuels, sous réserve de l'inscription des crédits aux budgets primitifs concernés.

A titre indicatif, le rapport qui accompagnait la délibération du 24 avril 2015 prévoyait une aide départementale maximale de 32 000 € en fonctionnement pour les années 2015 à 2018, soit 5 000 € en 2015, et 9 000 € respectivement en 2016, 2017 et 2018.

Par délibération n°CP-2016-3-2-10 du 24 mars 2016, une aide de 9 000 € a été accordée à NEUREX pour la poursuite du projet et formalisée dans le cadre de l'avenant financier n°1 du 7 avril 2016.

Pour 2017, conformément à la convention du 8 juin 2015, une subvention de 9 000 € pourrait être accordée à NEUREX pour la poursuite du projet et être formalisée dans le cadre d'un avenant financier n°2.

Les crédits ont été inscrits au Budget Primitif – Programme F725 – Enseignement Supérieur et Recherche.

Cette subvention fera l'objet d'un versement unique au vu des bilans financier et moral 2017 du projet NeuroCampus Trinational et après signature de l'avenant n°2 joint en annexe.

Enfin, il est rappelé que l'article 133-VI de la loi NOTRe du 7 août 2015 précise que l'exécution des conventions signées avant la publication de la présente loi, en application du titre Ier du livre V de la première partie, de l'article L. 4211-1 et des chapitres Ier et II du titre III du livre II de la troisième partie du Code général des collectivités territoriales, se poursuit jusqu'à leur terme dans les conditions prévues lors de leur conclusion.

En conclusion, je vous propose :

- d'accorder une subvention de fonctionnement de 9 000 € à NEUREX pour la poursuite du projet INTERREG « NeuroCampus Trinational » en 2017,
- de prélever les crédits correspondants sur le Programme F725 – Enseignement Supérieur et Recherche – chapitre 65 – fonction 23 – nature 6574 du budget départemental,
- d'approuver l'avenant financier n°2 à la convention du 8 juin 2015 joint au présent rapport et de m'autoriser à le signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN